

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

GIER – DORLAY

Siège en Mairie de Lorette - 42 420

Tel : 04.77.73.76.23

E-mail : sigd@outlook.fr

Communes adhérentes :

LA GRAND'CROIX – LORETTE

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL GIER – DORLAY

DU MARDI 21 AVRIL 2026 A 17H, EN MAIRIE DE LORETTE

Etaient présents :

- ✓ **M. TARDY Gérard, Président, M. INSARDI Adrien et Mme FAUCOIT Marie Claire,** délégués titulaires de LORETTE ;
- ✓ **M. FRANCOIS Luc, M. VARRAUD Jean et Mme BERTHE Aurélie,** délégués titulaires de La GRAND' CROIX ;
- ✓ **Mme BRAVO Céline** déléguée suppléante de LORETTE ;
- ✓ **M. CALTAGIRONE Pascal** délégués suppléants de La GRAND' CROIX ;

Etaient absents excusés : Mme BREGAIN Patricia, Mme BERTHON Christèle, M. SERINE René, M. SAMUEL Gérard.

ORDRE DU JOUR :

SIGD-2026-03-01 : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL	2
SIGD-2026-03-02 : ELECTION DU PRESIDENT	3
SIGD-2026-03-03 : ELECTION DU VICE PRESIDENT	4

SIGD-2026-03-01 : INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Monsieur Gérard TARDY, Président sortant et membre présent le plus âgé, procède à l'installation du comité Syndical qui, après les désignations faites par les Communes adhérentes, se trouve composé comme suit :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
La Grand' Croix	M. FRANCOIS Luc Né le 05 avril 1969	M. SERINE René Né le 09 aout 1961
	M. VARRAUD Jean Né le 09 mai 1947	M. CALTAGIRONE Pascal Né le 09 mars 1964
	Mme BERTHE Aurélie Née le 09 mai 1987	M. SAMUEL Gérard Né le 06 décembre 1984
Lorette	M. TARDY Gérard Né le 05 novembre 1938	Mme BREGAIN Patricia Née le 03 août 1965
	Mme FAUCOUIT Marie Claire Née le 17 février 1952	Mme BERTHON Christèle Née le 02 juin 1972
	M.INSARDI Adrien Né le 04 mars 1989	Mme BRAVO Céline Née le 04 décembre 1981

SIGD-2026-03-02 : ELECTION DU PRESIDENT

M. Gérard TARDY, le plus âgé des membres présents du Conseil Syndical procède à l'appel nominal des membres du comité, il dénombre six conseillers présents et constate que la condition du quorum est remplie.

Il invite ensuite le Comité Syndical a procédé à l'élection du Président. Il est rappelé qu'en vertu du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Comité a choisi pour secrétaire Mme FAUCOUIT Marie-Claire

Le Comité a désigné deux assesseurs : Mme BERTHE Aurélie et M. INSARDI Adrien.

La Commune de LORETTE présente la candidature de M. Gérard TARDY, la Commune de la GRAND' CROIX ne présente pas de candidature.

Chaque conseiller syndical à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote sur papier blanc.

Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets :

1er tour :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne_____6

A déduire : bulletins blancs ou nuls_____1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés_____5

Majorité absolue_____4

A obtenu :

M. Gérard TARDY_____5 voix

M. Gérard TARDY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Président et a immédiatement été installé.

SIGD-2026-03-03 : ELECTION D'UN VICE PRESIDENT

M. le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Comité à procéder à l'élection d'un Vice-président. Dans les mêmes conditions de formes que celles qui ont présidé à l'élection du Président.

La Commune de la GRAND' CROIX présente la candidature de M. Luc FRANCOIS, la Commune de LORETTE ne présente pas de candidature.

Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets :

1er tour :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne _____6

A déduire : bulletins blancs ou nuls _____1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés_____1

Majorité absolue_____4

Ont obtenu :

M FRANCOIS Luc_____ **5 voix**

M FRANCOIS Luc ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président informe l'assemblée que les travaux au stade sont presque finis et que la vente des lots de terrains constructibles fera l'objet d'annonce dans la presse et dans les bulletins municipaux.

Un devis pour le bornage contradictoire de la parcelle totale à l'unité ou des 4 parcelles sera demandé à GEOLIS.

Il informe de la tenue avec l'ancien adjoint aux sports de la Grand-Croix de la réunion avec le Président du Sporting Club et des entraîneurs qui s'est déroulée dans un état d'esprit constructif pour solutionner les problèmes d'incivilités.

Seul M. ALESSI, Président du Sporting a une clef du vestiaire. Suite à sa demande, 8 clefs seront faites et données au Président du Sporting contre signature d'une décharge faite au Président du SIGD. Monsieur ALESSI remettra lui-même contre décharge signée une clef à chaque entraîneur.

Un devis sera aussi demandé pour décompacter la pelouse pour améliorer son état actuel.

Enfin, il a été aussi demandé 4 cages repliables pour pouvoir organiser des plateaux de U13 à U17 : un devis sera donc demandé.

Suite à une question de M. VARRAUD sur les effectifs des joueurs : il lui est répondu qu' il y a un peu plus de 200 personnes mais il n'y a plus de seniors.

Pour les travaux de remplacement de l'éclairage du terrain synthétique, la commande a été lancée.

Il est dix-huit heure quarante, la séance est levée.

Fait à Lorette, le 22/04/2026

Le Président,

La secrétaire,

Gérard TARDY

Marie-Claire FAUCOUIT